

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n' 1202 portant approbation d'un rôle de l'exercice 1945 des Contributions directes

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 octobre 1945

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1945

Date du numéro
31 octobre 1945

VISAS

Le Gouverneur pi. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 substituant au nom du Comité français de la Libération nationale celui du Gouvernement provisoire de la République française

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

vul l'arrêté n° 946 du 24 décembre 1943 portant codification des dispositions réglementaires en vigueur en Côte Française des Somalis en ce qui concerne les Contributions directes ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1° ». — Est approuvé et rendu exécutoire le rôle des Contributions directes, Exercice 1945 désigné ci-après : Cercle de Djibouti : 2e R.S. Impôt sur les transports... 157.441 1r.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

J. BEYRIES.